



FICHE DE RESERVATION POUR LES VACANCES D'HIVER
Retour en mairie pour le lundi 19 février 2018

NOM/PRENOM ET AGE DE L'ENFANT :

<u>Date</u>	<u>Journée</u>	<u>Demi-Journée avec repas</u> <u>(Préciser l'heure d'arrivée)</u>	<u>Demi-Journée sans repas</u> <u>(Préciser l'heure d'arrivée)</u>
Exemples	X ou	X (arrivée à 9h00) ou	X (arrivée à 14h00)
<u>Lundi 26 février</u>			
<u>Mardi 27 février</u>			
<u>Mercredi 28 février</u>			
<u>Jeudi 1^{er} mars</u>			
<u>Vendredi 02 mars</u>			
<u>Lundi 05 mars</u>			
<u>Mardi 06 mars</u>			
<u>Mercredi 07 mars</u>			
<u>Jeudi 08 mars</u>			
<u>Vendredi 09 mars</u>			

REPAS ASSURES A COMPTER DU 23 OCTOBRE 2017

A compter du lundi 23 octobre 2017 et pour tous les mercredis et vacances scolaires à venir, un repas sera servi aux enfants présents toute la journée OU en demi-journée avec repas.

Il est nécessaire de nous tenir informé de l'absence éventuelle de votre enfant, sinon nous pourrions appliquer une facturation.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (formulaires téléchargeables depuis la page d'accueil du site Internet www.treffiagat.bzh ou disponibles en Mairie) :

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison
- **Attestation CAF (quotient familial)**
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

(Facultatif si vous avez déjà fourni ces éléments, et s'il n'y a aucune modification à apporter)

Aucun dossier incomplet et hors délai ne sera accepté

TOURNEZ LA PAGE S'IL VOUS PLAÎT

Tarifs ALSH depuis le 1^{er} janvier 2018

Quotient Familial	Journée avec repas	½ Journée avec repas	½ journée sans repas
QF jusqu'à 650	7,00€	4,00€	3,50€
De 651 à 840	9,00€	5,20€	4,50€
De 841 à 1050	11,50€	7,00€	6,00€
De 1051 à 1260	14,00€	9,00€	7,00€
De 1261 à 1680	16,50€	11,00€	8,00€
Supérieur à 1680	19,00€	13,00€	9,00€

* chèque emploi service universel (CESU) non accepté

AUTORISATION PARENTALE DROIT A L'IMAGE

J'autorise que mon (mes) enfant(s) soi(en)t pris en photo et/ou filmé(s) dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Ces photos pourront être utilisées pour illustrer le site Internet communal, le bulletin municipal ou dans tout autre but non commercial lié directement à la manifestation en question (entourer la réponse) :

OUI

NON

A
Le / /.....

Nom et signature obligatoire du responsable légal de l'enfant
« Lu et Approuvé » (mention manuscrite)